

*Questions orales*

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, le député oublie un fait qui a beaucoup d'importance pour celui qui doit opter pour un genre d'hypothèque. Nous n'avons pas encore fait d'étude sur les hypothèques à taux variables qui sont offertes et dont parle le député parce qu'elles ne nous concernent pas. Comme la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne les assure pas, le gouvernement ne les assure pas, le gouvernement n'est pas en cause. Il s'agit de contrats privés entre prêteurs hypothécaires et particuliers.

On me dit qu'en vertu des hypothèques à taux variables l'emprunteur se voit offrir un taux d'intérêt de 2 p. 100 au-dessous du taux courant. Je me demande pourquoi le député fait des pieds et des mains pour empêcher les Canadiens qui optent pour ce taux d'intérêt avantageux d'en bénéficier.

\* \* \*

[Français]

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES DE DÉPUTÉS DES LÉGISLATURES  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DU QUÉBEC, DE L'ONTARIO ET DU  
MANITOBA

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes de députés des Législatures du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, qui participent à un programme de visites interparlementaires sur la petite entreprise.

\* \* \*

● (1430)

**L'AGRICULTURE**ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PRÉSENTERA DE  
NOUVELLES MESURES RELATIVES AUX TAUX D'INTÉRÊT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, à Montréal, plus d'un millier d'agriculteurs se sont rencontrés pour faire part de leurs observations sur les politiques agricoles du gouvernement fédéral. Le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Proulx, en a profité pour dénoncer violemment la politique canadienne du gouvernement fédéral, en particulier sur les taux d'intérêt, en attestant que ces derniers égorgent actuellement les agriculteurs. Je voudrais tout d'abord demander au ministre si compte tenu de cette déclaration faite par une association aussi sérieuse il a l'intention de proposer de nouvelles mesures en matière des coûts d'intérêt, et s'il a reçu la pochette d'information présentée par l'UPA qui condamne les députés fédéraux du Québec à ne pas défendre les intérêts de l'agriculture du Québec.

[Traduction]

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député sait fort bien qu'on a demandé à la Chambre la semaine dernière qui avait assisté à la séance et ainsi de suite. Mon secrétaire parlementaire a assisté à la séance ainsi que plusieurs autres membres du caucus de la belle province. Leur réunion a été très fructueuse. En outre, le député sait

qu'environ 7,000 membres sont accourus à Québec pour interroger le ministre au sujet des problèmes qui de toute façon relèvent de lui.

Le projet de loi sur le crédit agricole dont la Chambre a été saisie est actuellement étudié à l'autre endroit. Nous ne sommes pas sur le marché financier à court terme, mais sur le marché financier à long terme. Nous nous proposons d'améliorer notre capacité de prêt par l'intermédiaire de la Société de crédit agricole. Le Québec est nanti depuis longtemps d'un programme qui subventionne les taux d'intérêt. Ce programme est devenu très coûteux et on en a supprimé certains aspects. Nous ne promettons rien de nouveau. Nous avons des programmes libres d'intérêt sur les récoltes entreposables. Sauf erreur, l'an dernier les producteurs du Québec en ont profité jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars. Nous avons des programmes nationaux pour la gestion des approvisionnements qui tiennent compte des coûts de commercialisation, des coûts et de la formule des prix de revient que la plupart des producteurs utilisent au Québec. Ces producteurs qui ont adopté ce régime de commercialisation n'ont pas en réalité les mêmes soucis que les autres producteurs qui doivent compter sur le marché libre pour réaliser des bénéfices.

[Français]

LA RECOMMANDATION QUE LES PRIX SOIENT BASÉS SUR LES  
COÛTS DE PRODUCTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Cette fois-ci, madame le Président, je devrais rappeler au ministre que je pose une question qui touche particulièrement et exclusivement à la politique fédérale des taux d'intérêt. De grâce n'allons pas mettre les hauts taux d'intérêt sur le dos d'un gouvernement provincial!

**M. Rossi:** Saint-Laurent et Louis-Hébert, est-ce la faute du fédéral?

**M. La Salle:** Dans un deuxième temps, madame le Président, je dirai que l'UPA a dénoncé violemment le système des régimes de stabilisation des produits agricoles, recommandant que ce soit basé plutôt sur les coûts de production que sur la moyenne des cinq dernières années. Compte tenu du fait que les 74 députés du Québec en face de moi ont le même document que moi, que le ministre aurait dû l'avoir pour l'étudier, est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre aujourd'hui s'il a l'intention de répondre par l'affirmative à cette recommandation pour les plus grands bénéficiaires de l'agriculture canadienne?

[Traduction]

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Madame le Président, le député fait allusion à un document qui a été publié à la fin de la semaine dernière. Je me permets d'en signaler un autre, plus ancien, que j'ai mis à la disposition des agriculteurs et du député en 1977 et dans lequel nous offrons aux producteurs une assurance-revenu de 100 p. 100. Les organisations agricoles et les gouvernements provinciaux ont rejeté ce programme. S'ils avaient accepté le programme que le gouvernement canadien leur offrait à l'époque, il n'y aurait pas de problème à l'heure actuelle pour la vaste majorité des producteurs canadiens.